



Date d'inscription : .../.../...

Kit remis le : .../.../...

Forfait Par 2019

Mr

Mme

Prénom : NOM :

Date de Naissance : .../... /... Profession :

Téléphone : Email :

Mr

Mme

Prénom : NOM :

Date de Naissance : .../... /... Profession :

Téléphone : Email :

Adresse :
.....

Code Postale : Ville :

Adhésion (date à date)	Individuel/Monoparental (et enfants mineurs vivants sous le même toit)	Couple (et enfants mineurs vivants sous le même toit)
	<input type="checkbox"/> 300 € / <input type="checkbox"/> 27 € x 12	<input type="checkbox"/> 500 € / <input type="checkbox"/> 44 € x 12

Forfait Par Cotisation Bouleaux + 1h d'enseignement par jour + 1/2 série + passage carte verte + 1 ^e index	Tarifs
Individuel - 12 mois	<input type="checkbox"/> 1 100 € <input type="checkbox"/> ou 95 € x 12
Couple - 12 mois	<input type="checkbox"/> 1 700 € <input type="checkbox"/> ou 145 € x 12

Règlements :

Total mensualisé :

Total en direct :

Paiement par :

1 - Enfant Garçon Fille

Nom :.....

Prénom :.....

Date de Naissance : .../.../.....

Ecole :.....

2 - Enfant Garçon Fille

Nom :.....

Prénom :.....

Date de Naissance : .../.../.....

Ecole :.....

3 - Enfant Garçon Fille

Nom :.....

Prénom :.....

Date de Naissance : .../.../.....

Ecole :.....

4 - Enfant Garçon Fille

Nom :.....

Prénom :.....

Date de Naissance : .../.../.....

Ecole :.....

5 - Enfant Garçon Fille

Nom :.....

Prénom :.....

Date de Naissance : .../.../.....

Ecole :.....

6 - Enfant Garçon Fille

Nom :.....

Prénom :.....

Date de Naissance : .../.../.....

Ecole :.....

Conditions Générales

Article 1 : Objet du contrat

Le Golf du Lys-Chantilly s'engage auprès du preneur à dispenser des leçons collectives d'une heure. Le client aura également l'accès au parcours des « Bouleaux », dans les conditions définies ci-après. Il est spécifié que le forfait « Par » est exclusivement réservé aux débutants. Les joueurs titulaires de la carte verte et/ou possédant un index et/ou licencié auprès de la FFG et/ou abonnés dans un golf ne peuvent souscrire au forfait.

Article 2 : Obligations du Golf du Lys-Chantilly

Le golf s'engage à :

- Proposer des leçons dans les limites définies à l'article 3.
- Assurer le passage de la carte verte fédérale.
- Autoriser l'accès au parcours des « Bouleaux » dans les limites définies à l'article 3.
- Remettre ½ série au joueur

Il est précisé que les balles de practice sont fournies pendant les cours.

Les clients de la formule « Par » bénéficient du tarif préférentiel réservé aux abonnés pour l'achat des cartes de practice de 10 seaux.

Article 3 : Limitations des obligations du Golf du Lys-Chantilly

Le Golf s'engage à dispenser les leçons dans la limite :

- Des places disponibles.
- Des jours de fermetures ou des conditions météorologiques
- D'une leçon par jour et par personne.

Le Golf s'engage à autoriser au preneur l'accès au parcours des « bouleaux » selon les conditions suivantes :

- Dès accord des moniteurs, sur certains créneaux horaires et tees de départs (selon le niveau du joueur).
- Disponibilité de place sur le parcours.
- Réservation préalable d'un départ.
- Respect du règlement intérieur affiché dans l'enceinte du Club.

Le golf s'engage à couvrir en responsabilité civile le preneur lors de la pratique du golf sur ses installations.

Le golf ne couvre pas le preneur en garantie dommages corporels. Les conditions de souscriptions à la FFG sont disponibles à l'accueil du golf.

Article 4 : Obligations du preneur

Pour bénéficier de tous les avantages liés à son abonnement, le preneur s'engage à :

- Réserver ses leçons au préalable.
- Avertir l'accueil du golf au moins 24 heures à l'avance de toute absence
- Souscrire à une licence FFGolf
- Respecter strictement l'étiquette sur le parcours.

Article 5 : Résiliation anticipée par le preneur :

Le présent contrat pourra être résilié à la demande du preneur, sur présentation de justificatifs aux conditions suivantes :

- incapacité définitive à jouer au golf.
- Mutation professionnelle.
- Perte d'emploi.

Le preneur devra en informer le golf par lettre recommandée. En cas de règlement comptant, le Golf du Lys-Chantilly remboursera le preneur prorata temporis en retenant une somme forfaitaire de 365,00€ pour frais de commercialisation.

En cas de règlement par mensualité, la suspension du prélèvement ne pourra pas intervenir avant un délai de 4 mois minimum à compter de la première échéance. Il est à noter que la ½ série ne sera acquise qu'après paiement des 12 mensualités.

Sinon, cette ½ série devra être restituée au golf pour remboursement ou arrêt des prélèvements.

Article 6 : Résiliation anticipée par le Golf du Lys-Chantilly

Le présent contrat pourra être résilié de plein droit en cas de :

- Non-paiement des mensualités.
- Non-respect du règlement intérieur du golf par le joueur.

Article 7 : Cession, transfert

En aucun cas le preneur ne peut céder ou transférer à d'autres personnes ses droits et obligations au présent contrat

Article 10 : Litige

Tout différent pouvant survenir entre le preneur et le Golf du Lys-Chantilly à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat et qui ne pourrait trouver un règlement à l'amiable relèvera de la compétence des juridictions du ressort du siège social du Golf du Lys-Chantilly.

L'abonné reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion, et y adhérer sans réserves.

« Lu et approuvé »

le / /

à Lamorlaye

Signature